

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 3 septembre 2010

Service instructeur

Service de l'Action Internationale,
Transfrontalière et Européenne

N° CP-2010-10-10-4

Service consulté

DÉPLACEMENT D'UNE DÉLÉGATION D'EXPERTS DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE DU RHIN SUPERIEUR (SIGRS) À BRUXELLES POUR ASSURER LA PROMOTION DE CET OUTIL CARTOGRAPHIQUE TRANSFRONTALIER AUPRES DES INSTITUTIONS EUROPEENNES

Résumé : *Il est proposé d'approuver le versement, au titre du budget du SIGRS 2010, à la Région Alsace, au Regionalverband Hochrhein Bodensee et au Canton de Bâle Ville des sommes correspondant aux frais engagés par chacun de leurs experts dans le cadre du déplacement d'une délégation du SIGRS à Bruxelles, en octobre 2010. Pour mémoire, le Département assure le portage du SIGRS dont le budget est abondé par plusieurs partenaires trinationaux (dont la Région Alsace, le Regionalverband Hochrhein Bodensee et le Canton de Bâle Ville).*

Soucieux de s'inscrire dans la dynamique de Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur, visant à promouvoir notre espace transfrontalier au niveau européen, le SIGRS souhaite organiser, les 7 et 8 octobre 2010, un déplacement à Bruxelles afin de présenter ses travaux et ses projets à plusieurs experts de Directions Générales de la Commission Européenne. En coordination avec le Bureau Alsace, des contacts ont été pris avec plusieurs Directions Générales de la Commission. Il est ainsi prévu d'associer les trois interlocuteurs suivants : Monsieur H. DE GROOF de la DG ENV (DG coordinatrice de la Directive Inspire), Monsieur R. GOULET, M. PASCA-RAYMONDO, de la DG Regio, et enfin Monsieur P. KATZ de la DG Société de l'Information et médias (INFSO).

Il est également prévu que cette délégation, composée d'experts trinationaux, rencontre plusieurs délégations régionales travaillant sur des projets comparables avec le SIGRS. Ces contacts visent à mettre en place des échanges de bonne pratique, susceptibles d'apporter des solutions aux difficultés techniques que rencontre le SIGRS.

La délégation du SIGRS sera composée de trois experts français, allemand et suisse, issus d'instances qui participent au cofinancement du SIGRS, ainsi que de Monsieur Boris STERN, en charge de la cellule SIG et de Madame Yasmine SOULAÏMANI, qui s'occupe de la cellule de coordination du SIGRS, agents du Département.

Pour ce qui est des deux agents du Département, un décompte de leurs frais de déplacement est établi chaque année par le Service des Ressources Humaines. Ces frais sont financés au même titre que leur traitement, établis au prorata de leur taux d'activité pour le SIGRS, dans le cadre du budget SIGRS, sur une ligne budgétaire prévue à cet effet.

Ce déplacement ayant lieu à l'étranger, l'émission d'un bon de commande est difficile et peu opportune pour les experts des autres structures. Il semble ainsi plus judicieux que chaque expert procède à l'avance des fonds puis se fasse rembourser par sa structure. Cette dernière facturera ensuite cette prestation au Département du Haut-Rhin, gestionnaire du SIGRS, sur les crédits prévus à cet effet dans le budget du SIGRS pour l'année 2010.

Au vu des tarifs d'hébergement bruxellois et de l'indemnité de repas établie par le Département, cette dépense peut être estimée à 740 €, décomposée de la façon suivante :

- 180 € à la Région Alsace, correspondant à 105 € de frais d'hébergement et 75 € de restauration (indemnité de 25 € par repas / trois repas seront pris sur place) pour Madame Marie-Christine SCHOTT, experte représentant la Région Alsace au sein du SIGRS,
- 180 € au Regionalverband Hochrhein Bodensee, correspondant à 105 € de frais d'hébergement et 75 € de restauration (indemnité de 25 € par repas / trois repas seront pris sur place) pour Monsieur Jean-Michel DAMM, expert représentant le Regionalverband Hochrhein Bodensee au sein du SIGRS,
- 380 € au Canton de Bâle-Ville, correspondant à 105 € de frais d'hébergement, 75 € de restauration (indemnité de 25 € par repas / trois repas seront pris sur place) et 200 € de frais de transport depuis Bâle, pour Monsieur Martin BIERI, expert représentant le Canton de Bâle Ville au sein du SIGRS.

Seul Monsieur Martin BIERI devra, pour raison d'obligations personnelles, prendre le train pour ce déplacement. Il est prévu que les autres participants utilisent des véhicules du Département pour effectuer le trajet aller/retour entre Colmar et Bruxelles.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le versement d'un montant de 180 € à la Région Alsace, d'un montant de 180 € au Regionalverband Hochrhein Bodensee et d'un montant de 380 € au Canton de Bâle Ville pour couvrir les frais.

Le Département, porteur du SIGRS, remboursera aux structures les frais avancés par les experts des trois instances mentionnées ci-dessus, dans le cadre du déplacement du SIGRS à Bruxelles les 7 et 8 octobre 2010, sous réserve de présentation des factures correspondantes, dans un délai de trois semaines suivant le déplacement.

Les crédits sont prévus au programme F815/2698, chapitre 011, fonction 048, nature 6188 du budget de l'exercice 2010.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER